
ANNEXE

Dossier du CCNR 01/02-0512 TQS concernant un reportage diffusé en cadre de l'émission *Le Grand Journal*

La plainte

La lettre suivante en date du 2 janvier 2002 a été acheminée au CCNR par le CRTC :

Sujet : TQS - M. Lajoie

6 déc 2001 - midi

J'ai été « victime » d'un très mauvais reportage le 6 décembre et j'aimerais savoir s'il existe un code d'éthique pour les reportages de « nouvelles » à la télé.

Ce n'est pas la première fois que je remarque que M. Lajoie fait du vaudeville. De la façon dont le tout est présenté, je ne suis pas sûre que le public fait la différence.

- M. Lajoie a l'air d'un vrai fou.

- Le contenu n'est pas sérieux ou carrément inexact comme dans mon cas.

- M. Lajoie et son équipe utilisent de fausses représentations pour délier les langues puis font un montage qui ne représente plus rien du fond de l'événement.

- Leur reportage devient un ramassis de cancans de voisins mais n'est pas présenté comme tel.

- Les reportages de M. Lajoie sont finalement de très mauvais goût et là je ne parle pas seulement du mien.

- Le public ne perdrait pas grand chose s'il disparaissait de l'écran.

Votre opinion serait grandement apprécié.

P.S. M. Lajoie sait justement pourquoi je dois maintenant écrire à la main, demandez-le lui. Il s'est fait un devoir de ne pas mentionner comment j'étais devenue victime.

La réponse du télédiffuseur

La Vice-présidente, Communications a répondu à la plaignante le 1 mars avec la lettre qui suit :

Madame,

Nous accusons réception de la lettre que vous avez fait parvenir via le Conseil canadien des normes de la radiodiffusion et dans laquelle vous nous faites part de votre insatisfaction face à un reportage diffusé dans le *Grand Journal* le 6 décembre dernier.

Tout d'abord, nous nous excusons du délai de notre réponse mais la personne responsable des réponses était malade.

Concernant le reportage en question, dont vous dites que « le contenu n'est pas sérieux », il est peut-être utile de vous rappeler que la municipalité de Ste-Sophie a obtenu un jugement de la cour supérieure du Québec afin que la SPCA vienne récupérer les animaux que vous hébergiez et que la ville vous expulse. Il n'y avait pas d'eau courante et d'électricité dans la maison, vous n'avez pas de permis pour tenir un tel refuge et un représentant de la SPCA sur place a décrit dans quel état se trouvait les animaux et toutes les maladies auxquelles ils s'exposaient.

Si selon vous, monsieur Lajoie, « fait du vaudeville » ou « a l'air d'un vrai fou », nous vous laissons libres [*sic*] de vos opinions mais nous pensons que celui-ci a rapporté les faits de manière véridique et tout à fait professionnelle. De plus, en vous interviewant, il vous a laissé la possibilité de vous exprimer tout à fait.

Nous vous remercions de l'attention que vous portez au réseau TQS et vous prions d'agréer, Madame [L], nos sincères salutations.

Correspondance supplémentaire

La plaignante a envoyé sa Demande de décision daté du 18 mars. Par la suite, la plaignante a aussi envoyé la lettre suivante en date du 24 avril au CCNR :

À la personne concernée,

Pour faire suite à l'envoi de mon formulaire de demande de décision, veuillez trouver ci-après la réponse à la lettre de [la Vice-présidente, Communications], qui, je présume vous en a fait parvenir une copie.

Tout d'abord, il est bon de mentionner que le refuge n'était pas situé dans une maison mais dans un bâtiment de ferme; autrement dit, une grange. Que la grange ait été en mauvais état, nous en étions au courant, il n'y avait pas plus d'eau courante au mois d'août que lors de notre aménagement en mars et l'électricité avait été coupée par la propriétaire au mois de juillet quant l'avis est venu de la ville qu'on nous refusait notre permis. Le fait de rester ou non sur place n'était pas une option. J'avais moi-même contacté The Gazette au mois d'août 2001 afin d'attirer l'attention des amis des animaux pour nous aider à trouver une nouvelle place. (Annexe I).

Malheureusement, c'était l'été, il n'y avait rien dans les nouvelles et les médias français québécois ont appliqué et gâché toute la sauce. Suite aux reportages de TQS, il nous a été impossible de sensibiliser une autre municipalité à nous octroyer un permis. Notre image avait été ternie par le reportage de M. Lajoie. Il s'est évertué à faire ressortir les inepties de l'ami de la propriétaire ([Monsieur D.]) et les spectateurs, non prévenus, n'y ont vu que du feu. C'est d'ailleurs suite aux interventions des équipes de reportages de TQS et de Radio-Canada que j'ai reçu des menaces de morts et que M. [D] a été arrêté.

Heureusement il n'était pas présent le 6 décembre lors de notre expulsion. Ce n'est pas seulement contre moi et notre groupe que je trouve que les reportages de TQS n'ont pas d'allure (d'ailleurs, je les regarde très rarement). J'aimerais savoir ce qu'ils recherchent à part le sensationnalisme et j'aimerais aussi que les spectateurs soient prévenus que ce qui s'y dit n'est pas sérieux. Simple question d'intégrité.

Je voulais vous décrire dans un document séparé ce qui s'est vraiment passé à Ste-Sophie, puisque je l'ai vécu aux premières loges. Malheureusement, je ne suis pas encore assez solide pour le faire. Ce sera fait cet été et j'ai l'intention de le mettre sur le site Internet que nous sommes à monter pour le Réseau pour animaux perdus et trouvés.

Quant au jugement, j'en étais parfaitement au courant puisque sur recommandation de mon avocat, Me [J. G.], j'avais signé une confession de jugement, optimiste que j'étais que nous trouverions une place où déménager dans les 60 jours. Je n'avais pas encore réalisé les dégâts des médias français sur notre réputation.

Toutefois, le jugement n'était pas pour demander que la SPCA vienne récupérer les animaux mais je promettais que l'on aurait quitté dans les 60 jours à défaut de quoi, la municipalité se réservait le droit de faire ramasser les animaux par la SPCA. Ce qui n'était pas notre choix non plus considérant le peu de respect que ces gens ont pour les animaux.

Quant à la SPCA de Montréal, tout d'abord, cet organisme n'a jamais été appelé pour notre déménagement parce qu'il y avait de la cruauté à l'intérieur du refuge. Il était là pour déplacer les animaux parce qu'on n'avait pas pu trouver une autre place pour les relocaliser dans les délais impartis. Comme dit notre avocat « nous n'avons pas de point de chute ».

Le représentant dont parle la lettre de [la Vice-présidente, Communications] est très certainement [P. B.], le directeur. Or, la spécialité de ce monsieur est le mensonge, le parjure et la fabrication de preuves. Quand il est venu au refuge le 6 décembre, il sortait d'un procès de 40 jours pour diffamation. Depuis, le requérant a demandé la réouverture du procès pour déposer des documents démontrant les mensonges de [B] et de ses témoins. Mais çà, ni TQS ni les autres médias n'en ont jamais parlé.

Ledit [B] avait dit à la journaliste de The Gazette que les animaux étaient en bonne condition et qu'il essaierait de respecter notre « no kill policy ». Le connaissant, nous ne pouvions ajouter foi à ce propos. Par contre, pour avoir pris soin personnellement des animaux du refuge, je peux vous garantir qu'ils étaient en bonne forme, enjoués, ce qui démontre qu'ils n'étaient pas déprimés; très gras, même si j'ajoutais des légumes à la nourriture commerciale. Il n'y avait aucune maladie, même pas de puces car tous les animaux avaient été traités quelques mois auparavant. Les chiennes femelles étaient toutes stérilisées et certains mâles aussi.

Deux mois avant ces événements, 26 chiens étaient partis pour l'adoption avec un groupe à la tête duquel se trouvait un vétérinaire. Si les chiens avaient été en mauvais état, il n'en aurait jamais pris charge. C'est d'ailleurs le même vétérinaire qui était venu, à l'été, stériliser tous les chats mâles du refuge, ce qui explique pourquoi tous les chats étaient dans une même cage.

Ce que je reproche à TQS comme aux autres médias français, c'est d'avoir tenté, aussi bien en août qu'en décembre, de faire un scandale avec une situation qui n'en était pas. J'ai demandé en août à M. Lajoie et son caméraman de respecter les animaux et de ne pas filmer dans la grange car il faisait trop chaud et la présence d'étrangers énervait les chiens pour rien. Le caméraman m'a répondu qu'il respectait çà. C'est pourquoi je n'ai eu aucun remord à lui lancer la chaudière d'eau quand je l'ai vu en train d'écoœurer les chiens par la porte d'en arrière. M. Lajoie a fait du spectacle avec les déclarations de [D] qui n'avaient aucun bon sens ni allure.

Comme disait M. [D] du Collectif masculin pour la protection de la femme, « le réalisateur a ensuite fait un montage pamphlétaire » pour justifier qu'il y avait un scandale là, alors que l'on cherchait simplement de l'aide pour déménager sachant que notre permis nous avait été refusé pour des raisons qui restent encore à expliquer. Je m'applique à faire sortir les documents pertinents.

C'est moi qui fut agressée, c'est à moi que l'on a fait des menaces de mort, c'est moi qui a vécu dans la crainte à chaque jour d'être tirée par M. [D], pour protéger les animaux du refuge. La police n'a rien

fait pour nous protéger, le procureur de la couronne non plus. Alors quand vous parlez des vraies choses, je suis très bien au courant. Que les amis des animaux avec qui j=avais contact ne soient pas venus me porter main forte, je le comprends car les québécois ne sont pas courageux. Ils sont prompts à dénoncer quelqu'un ou une situation aux autorités, mais pour aider ... leur courage n=est pas bien grand. Et quand il s=agit de protéger les animaux, c=est encore pire. À date je n=ai trouvé de courage que chez certaines femmes et encore Elles n=ont pas toujours les moyens d=agir.

Je n=ai strictement rien à me reprocher si ce n=est d=avoir pris soin des animaux jusqu=au bout. J=ai l=intention de rendre public le rôle joué par les médias québécois car le public demeure mal informé et croit « dur comme fer » ce que racontent les tizounes comme M. Lajoie. Ce n=est pas juste, ni pour le public, ni pour les victimes.

Souventes fois nous nous sommes déplacés sur les lieux d=une tragédie animale pour réaliser que ce qui était dans le Journal de Mtl ou à TQS (ils ont tous les deux le même propriétaire, si je ne m=abuse) était de la pure invention. Ce sont deux médias grand public et leur responsabilité de l=exactitude des faits demeure encore plus grande que si leurs textes n=étaient que pour la consommation interne. D=où l=importance de remettre dans son contexte les événements de Ste-Sophie et ne pas traiter le public et les victimes comme des imbéciles.

Les animaux vous remercient de l=attention que vous porterez à leur dossier car dans le fonds, c=est d=eux qu'il s=agit et ce sont eux qui en ont payé le prix fort : leur vie.